

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2013

Délibération n° D-2013-233

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/05/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 10/06/2013

Convention de partenariat 'Epicierie du Marais poitevin' entre la
Ville de Niort et le Parc Interrégional du Marais poitevin

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Emmanuel GROLLEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Amaury BREUILLE

Direction Patrimoine et Moyens

Convention de partenariat 'Epicerie du Marais poitevin' entre la Ville de Niort et le Parc Interrégional du Marais poitevin

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Parc interrégional du Marais poitevin souhaite développer la création d'un réseau de commerces alimentaires dénommé « l'Epicerie du Marais poitevin » afin de promouvoir et valoriser une production agricole respectueuse de l'environnement de son territoire et ainsi encourager une mutation écologique de cette production locale.

Le dispositif de cette démarche est le suivant :

- le parc du Marais poitevin porte les investissements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'Epicerie, assure une aide à la communication et en confie la gestion à un porteur de projet expérimenté ;

- en contrepartie, le gestionnaire de l'épicerie s'engage à respecter le cahier des charges de la marque « l'Epicerie du Marais poitevin » en priorisant la vente de produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique du Marais poitevin.

Le Parc interrégional du Marais poitevin souhaite développer un partenariat avec les communes dans lesquelles s'implante ce type de commerce, afin d'obtenir leur soutien sur les actions et les objectifs recherchés.

En complément de la convention de partenariat qui vous est présentée, il sera également conclu une convention d'occupation à titre précaire et révocable directement entre la Ville de Niort et le gestionnaire retenu par le Parc interrégional du Marais poitevin concernant la location du local situé 26 et 28 rue Brisson.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat « Epicerie du Marais poitevin » entre la Ville de Niort et le syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU